

Je suis infirmière avant tout...

Comme toutes les infirmières, je possède les compétences professionnelles et devoirs déontologiques définis par le Code de la Santé publique (*Articles L4311-1, R.3211-1 et suivant, Articles R.4312-1 et suivants*). En raison de mon contexte d'exercice professionnel et du public auprès duquel j'interviens, (majoritairement des élèves mineurs et a- pathologiques), de la classe de maternelle jusqu'à l'université, mon travail s'articule surtout autour de :

- La démarche clinique infirmière
- La Santé publique et la prévention
- L'éducation à la santé, la formation et l'encadrement
- Le dépistage

...mais avec des missions de Santé publique

L'ensemble des infirmières qui travaillent à l'école sont appelées dans le langage courant des « infirmières scolaires ». Elles sont soit salariées des collectivités territoriales, soit de l'enseignement privé soit du Ministère de l'agriculture. Les infirmières de l'Éducation nationale sont **salariées de la Fonction publique d'État** (Ministère de l'Éducation nationale). J'exerce donc ma Profession conformément à une double prescription réglementaire du Code de Santé Publique (Ministère de la Santé) et du Code de l'Éducation (Ministère de l'Éducation Nationale).

Mon exercice spécifique

Mes missions¹ sont définies dans la politique éducative, sociale et de santé du ministère de l'Éducation nationale. La santé y est un facteur essentiel de la réussite scolaire des élèves. J'en assure la promotion auprès des élèves et de leur famille dans le but de réduire les inégalités sociales et de santé. Ma pratique, très différente de la niche écologique habituelle de ma profession (prise en charge majoritairement des personnes malades), nécessite que je développe des compétences professionnelles et cliniques de promotion de la santé (au sens de la Charte d'OTTAWA). Je dois faire preuve d'une grande autonomie et d'indépendance dans mon travail.

J'exerce, conformément aux textes réglementaires, en lien avec les familles des élèves.

¹ Circulaire N°2015-119 du 10-11-2015, paru au Bulletin Officiel du 12 Novembre 2015).

Je dois développer le leadership utile de la santé dans mes lieux d'exercice pour intervenir tant au niveau individuel que collectif.

Au niveau individuel

Je mets en œuvre ma démarche de raisonnement clinique lors de la consultation infirmière, qui me permet d'identifier les besoins de l'élève afin d'y apporter une réponse personnalisée. Je reçois un élève à sa demande, de ma propre initiative, à la demande d'un membre de la communauté éducative ou à la demande de ses parents.

- **La consultation infirmière** me permet d'apporter des réponses professionnelles, bienveillantes, personnalisées, en lien direct avec la problématique identifiée comme par exemple : **un soin infirmier** relevant de mon rôle propre, un conseil, l'impulsion d'un travail collaboratif autour de la problématique de l'élève, une proposition d'orientation vers un autre professionnel, une écoute, un accompagnement, un suivi infirmier, la mise en œuvre d'action de protection de l'enfance, la délivrance de la contraception d'urgence...
- **Le dépistage infirmier de la douzième année** (nommé consultation infirmière) : conformément à la loi chaque enfant, lors de sa douzième année bénéficie de ce dépistage infirmier qui comporte : un entretien avec l'enfant portant sur ses habitudes de vie, la perception qu'il a de sa santé, son développement pubertaire, l'expression éventuelle de souffrance psychique, des tests visuels, auditifs, l'examen staturo-pondéral, la vérification de sa couverture vaccinale, l'évaluation de sa situation clinique. C'est un moment important dans le développement de l'enfant.
- **Le suivi des problèmes de santé complexes ou chroniques** des élèves à besoins particuliers
- **Le suivi des élèves** scolarisés dans les établissements d'éducation prioritaire et les élèves des établissements situés en zones rurales dans l'objectif d'apporter mon expertise dans la politique de réduction des inégalités sociales et de santé.

Actions collectives

J'interviens en tant que de besoin tout au long du parcours éducatif de santé des élèves, en complément des programmes d'enseignement, en relayant localement les programmes nationaux de promotion de la santé, et comme référent santé de proximité au sein du CESC (Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté), du CHS (Comité hygiène et sécurité)

C'est un travail d'équipe dans lequel je peux occuper différents rôles : expert, promoteur, conseiller, coordinateur, animateur, co-animateur, organisateur, évaluateur, ...

L'analyse de mon rapport d'activités me permet de disposer d'indicateurs qualitatifs de santé, de climat scolaire entre autre afin d'impulser une dynamique de promotion, de prévention et d'éducation à la santé en fonction des besoins repérés par exemple : développement des compétences psychosociales, prévention de la violence, lutte contre le harcèlement, prévention des conduites à risques, éducation à la vie affective et sexuelle, en lien avec les politiques publiques (plan ou journée nationale...). L'objectif est de permettre à l'élève de devenir acteur de sa santé, en lui apportant des connaissances validées scientifiquement pour lui permettre de faire des choix éclairés et d'envisager des alternatives favorables à sa santé, conformément au concept d'« empowerment » populationnel.

Activités spécifiques

- **Je suis référent santé des chefs d'établissement et des communautés éducatives** (Dans le parcours éducatif de santé, projet d'établissement, projet d'école, les questions concernant la santé des élèves...)
- **Je travaille en lien avec les collectivités territoriales et les services de l'État** sur les problématiques de santé locales.
- **Je mène des observations et des surveillances épidémiologiques, je réalise des enquêtes.**
- **J'encadre et je réalise des actions de formation** (personnels de l'Éducation nationale, étudiants...)
- **Je participe à la gestion des événements graves** touchant la population de l'établissement scolaire
- **J'interviens lors de survenue de maladies transmissibles en milieu scolaire**

Dans le respect de l'élève et pour son bien-être holistique.

Mon cadre d'exercice

- Je deviens infirmière de l'Éducation nationale par voie de concours de catégorie A de la Fonction publique d'état du Ministère de l'Éducation nationale. La première année, je bénéficie d'un stage d'adaptation à l'emploi. A l'issue, si mon évaluation professionnelle est satisfaisante, je serai titularisé après avis favorable du Recteur d'Académie.
- J'ai un lien de subordination avec le chef d'établissement de mon établissement d'affectation, néanmoins, je suis **autonome** dans mon activité professionnelle au regard de mon rôle propre et du Code de Déontologie infirmière.
- J'interviens dans un ou plusieurs établissements scolaires de la maternelle au lycée, qui ne sont pas des établissements de soins au sens réglementaire ; je suis affectée soit en poste inter degrés (un ou plusieurs EPLE² + écoles du secteur de recrutement) soit en EPLE avec ou sans internat soit en EREA³.
- En poste inter degrés, je me déplace régulièrement entre les différentes écoles, mon temps d'activité est donc partagé entre les écoles et les établissements scolaires.
- J'y suis le référent clinicien santé de premiers recours.
- J'y travaille 44 heures hebdomadaires, annualisées sur 36 semaines, en conséquence mes congés coïncident exclusivement avec les vacances scolaires des élèves. Si j'exerce en internat, j'effectue en plus 3 nuits d'astreintes par semaine et je suis logée sur place dans un logement de fonction par nécessité absolue de service.
- Je peux occuper également un poste d'infirmière conseillère technique dans les services académiques.

² EPLE : Établissement public local d'enseignement c'est à dire collège, lycée ou EREA.

³ EREA : établissements régionaux d'enseignement adapté